

Tremplin du Ronquières Festival 2023

Conditions d'inscription :

- Au moins un des membres du groupe est domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le groupe (ou l'artiste solo) n'est pas engagé par un contrat discographique auprès de majors, de labels nationaux, de producteurs indépendants importants, ainsi que de producteurs de spectacles d'envergure nationale.
- Le groupe (ou l'artiste) interprète un répertoire original (**pas de reprises !**).
- Les membres du groupe et leur répertoire doivent être les mêmes à l'inscription et lors de la finale du tremplin.
- Le groupe (ou l'artiste solo) est disponible pour la finale du tremplin qui se déroulera à la salle le Zik Zak à Ittre le 22/04/23, ainsi que durant le Ronquières Festival 2023, les 4,5 et 6 août 2023.
- Le groupe (ou l'artiste) n'a jamais joué au Ronquières Festival.
- L'envoi d'un dossier d'inscription fait office d'acceptation de l'ensemble des articles du règlement du tremplin.
- L'inscription à ce tremplin est gratuite et aucun défraiement n'est accordé aux artistes participants.

Dossier d'inscription :

Pour poser votre candidature, vous devrez impérativement passer par la plateforme de « Court-Circuit » et suivre la procédure d'inscription au tremplin, **au plus tard pour le 12 mars 2023.**

Pour vous inscrire, vous aurez besoin de créer un compte sur la plateforme de « Court-Circuit » et d'y déposer les infos suivantes :

1. Les coordonnées complètes d'une personne de contact, qui sera la personne de référence pour le tremplin.
2. La composition du groupe : nom et prénom des musiciens, instruments joués.
3. Une biographie en français et une fiche technique actualisées, ainsi qu'un visuel du groupe (photo et/ou logo en jpg).
4. Quelques liens vers les chansons que vous avez postées sur Youtube, Vimeo ou Soundcloud.

Ce faisant, l'artiste ou le groupe qui dépose sa candidature autorise les organisateurs du tremplin à faire usage du matériel déposé (titres audios, bios et photos).

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération pour la présélection !

Présélection :

Le jury de présélection est composé des programmateurs du Ronquières Festival. Ce jury écoutera tous les groupes (ou artistes solos) candidats. **6 groupes/artistes solos seront sélectionnés parmi les candidats** pour participer à la finale.

Finale - Concours sur scène :

Les 6 groupes (ou artistes solos), qui se seront sélectionnés par le jury, auront l'opportunité de se produire lors de la finale du tremplin, qui se déroulera **le samedi 22 avril** à la salle le Zik Zak à Ittre. Les modalités pratiques liées à l'organisation de cette finale seront transmises aux artistes retenus.

Règlement du tremplin

Article 1.

L'inscription au tremplin RF23 implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement et du déroulement du concours dans son ensemble.

Celui-ci sera considéré comme connu des artistes et accepté par eux sans restriction.

Article 2.

Le groupe (ou l'artiste) participant au tremplin s'engage à respecter les conditions d'inscription, décrites ci-dessus. Tout groupe (ou artiste) ne remplissant pas toutes ces conditions de participation verra sa candidature refusée.

Article 3.

Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer au tremplin.

Article 4.

Un groupe (ou artiste) peut se voir disqualifié si :

-il n'est pas disponible aux dates et horaires des différentes phases de qualification du tremplin ou durant le festival ;

-il ne communique pas à temps les informations demandées par l'organisation (fiche technique, contrat, etc.) ;

-il ne respecte pas les conditions imposées par l'organisation du tremplin.

Article 5.

Chaque groupe (ou artiste) est tenu de respecter les horaires et conditions liées à leur(s) passage(s) dans le cadre de ce tremplin.

Ceux-ci seront communiqués à l'avance aux groupes retenus.

Article 6.

Lors de la finale du tremplin, les organisateurs mettent à disposition des groupes une sonorisation et un éclairage, ainsi qu'un ingénieur du son compétent et connaissant bien l'installation.

Les groupes peuvent être accompagnés de leur propre ingénieur du son, dans ce cas ils prendront contact au préalable avec les organisateurs afin de s'informer du matériel présent sur place, et ce dans le but de ne pas perdre de temps le jour de l'événement. La lumière sera assurée de façon sommaire par le technicien du lieu qui accueille l'événement.

Article 7.

Chaque groupe apporte son matériel (instrument, ampli...) et en est responsable. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des groupes.

Article 8.

Les techniciens du lieu d'organisation du tremplin sont seuls responsables de la régie des concerts.

Le RF délèguera un roadie et un responsable qui veillera au bon déroulement des montages–démontages et au respect des horaires (concerts et line-checks). Les décisions de ce stage manager s'imposent à tous sans recours possible.

Article 9.

Les groupes sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisation, ainsi que celui des autres participants.

Article 10.

L'organisation s'engage à communiquer toutes les informations pratiques nécessaires aux groupes (ou aux artistes) en amont de la finale.

Article 11.

Le gagnant aura la chance d'ouvrir une des scènes lors de l'édition 2023 du Ronquières Festival.

Article 12.

Le jury est souverain et les jurés ne rendront en aucun cas de compte directement aux groupes.

Système d'appréciation pour les prestations scéniques :

Le rôle des jurés est de percevoir la qualité des groupes durant leur prestation sur base de critères proches de l'objectivité. L'appréciation globale sera fonction des critères suivants :

- ATTITUDE ET PRESENCE SCENIQUE
 - COHESION MUSICALE ET SCENIQUE.
 - QUALITE DES COMPOSITIONS MUSICALES.
 - ARRANGEMENTS.
 - QUALITE DE L'EXPRESSION DU CHANTEUR/TEUSE.
 - ORIGINALITE
- Et surtout :
- INTEGRATION DANS L'AFFICHE DU RONQUIÈRES FESTIVAL

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter l'adresse :

tremplin@ronquieresfestival.be